**ARRÊTÉ PORTANT MISE À DISPOSITION D’UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC EMPLOYÉ EN CONTRAT A DURÉE INDETERMINÉE**

Le Maire de **........................** ,

Le Président de **…………..** ,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l’article L. 516-1 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment l’article 35-1 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l’information faite auprès de l’assemblée délibérante en date du .........................

Vu la convention de mise à disposition en date du……………………… passée entre la collectivité et .................................................. dont copie est jointe au présent arrêté ;

Vu le courrier d’acceptation de mise à disposition en date du .........................établi par **M...................................**après avoir pris connaissance de la convention ;

Vu la dernière situation administrative de **M..................................., ...........................................,** employé(e) enqualité d’agent contractuel à durée indéterminée depuis le ..................................................  **,** qui a exprimé son accord pour être mis à disposition;

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 - À compter du **........................** , **M................................** , (*nom, prénom*) **.............................................................** agent contractuel employé à temps complet (ou temps noncomplet) à raison de ................heures hebdomadaires est mis(e) à disposition de ..................................................(*organisme d’accueil*) pour une durée de **.........................** (*trois ans maximum*) allant jusqu'au **........................** inclus.

 Cette mise à disposition est totale (*ou partielle*) à raison de ...........................heures par semaine.

 La présente mise à disposition est renouvelable.

 Les modalités de cette mise à disposition sont précisées par la convention susvisée du **…………………………...** dont une copie est jointe au présent arrêté.

[*Le cas échéant, si l’agent est mis à disposition de plusieurs organismes*]

 **M................................** , (*nom, prénom*) sera mis(e) à disposition de :

 … (dénomination de l’organisme d’accueil) à raison de … /35ème (préciser la quotité de travail qu’il effectuera au sein de cet organisme).

 … (dénomination de l’organisme d’accueil) à raison de … /35ème (préciser la quotité de travail qu’il effectuera au sein de cet organisme).

 Les modalités de cette mise à disposition sont précisées par la convention susvisée du **…………………………...** dont une copie est jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 - **M................................** remplira auprès de ............................................ (*nom de la collectivité, de l'établissement d'accueil*), dans les conditions prévues par la convention de mise à disposition, des fonctions d’un niveau hiérarchique comparable à celui des fonctions exercées dans sa collectivité d’origine, à savoir : ……………………………….………………………………………………………………………….

ARTICLE 3 - Pendant cette période de mise à disposition, M................................ continue de percevoir la rémunération prévue par son contrat à durée indéterminée, versée par sa collectivité d’origine

ARTICLE 4 - La présente mise à disposition peut prendre fin sur demande de la collectivité territoriale ou de l'établissement public d'origine, de l'organisme d'accueil ou de l’agent, dans le respect des règles de préavis prévues dans la convention de mise à disposition.

 En cas de faute disciplinaire grave commis par **M..............................**.., il pourra être mis fin sans préavis à la mise à disposition sur accord entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil.

ARTICLE 5 - À l'issue de la mise à disposition, **M..............................**.., sera réaffecté(e) dans les fonctions qu'il (elle) exerçait ou dans des fonctions d'un niveau hiérarchique comparable.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté sera :

 - notifié à l'agent,

 - transmis au comptable de la collectivité,

Le Maire,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

 Fait à **........................** ,

 le ........................,

NOTIFIÉ À L'AGENT LE : Le Maire,

(*date et signature*) Le Président,